



Agence Immobilière à vocation sociale®



@ contact@soligone.fr

☎ 04.90.40.03.24

💻 www.soligone.fr



Depuis février 2017, un nouveau dispositif permet aux propriétaires de louer un logement à un niveau de **loyer abordable**, à des ménages aux **revenus modestes**, en bénéficiant d'une **déduction fiscale** sur leurs revenus locatifs.

Le propriétaire solidaire :

- ✓ Signe une convention avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (Anah) pour six ans sans travaux ou neuf ans avec aides aux travaux,
- ✓ S'engage à ne pas dépasser le loyer choisi dans la convention : très social, social ou intermédiaire,
- ✓ Et à louer son bien à un locataire aux ressources modestes, en tant que résidence principale, à l'exception des membres de sa famille.

En confiant votre logement en gestion à l'AIVS® SOLIGONE, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 85% sur vos revenus fonciers, sur toute la durée de la convention.

2 cas concrets en Vaucluse :



AVIGNON

Mise en location classique :

Prix du loyer selon le marché :
480 € / mois

Montant perçu annuel : 5 760 €

Déclaration au régime micro-foncier
Abattement de 30 %

A déclarer sur votre avis d'imposition
4032 €

Mise en location avec le dispositif Louer Abordable :

Prix fixé en m² selon la convention
433 € /mois

Montant perçu annuel : 5 184 €

Déclaration au régime réel
Abattement de 85%

A déclarer sur votre avis d'imposition
777 €

+ Déduction de tous les frais, tels que
les travaux, les honoraires, les primes
d'assurance loyer impayé...

Pour le propriétaire solidaire :

Abattement fiscal : **85 % via gestion AIVS® Soligone**

Diminution de loyer annuel pour en bénéficier : 576 €

Revenus locatifs non soumis à l'impôt: 3255 €



PERTUIS

Mise en location classique :

Prix du loyer selon le marché :
830 € / mois

Montant perçu annuel : 9 960 €

Déclaration au régime micro-foncier
Abattement de 30 %

A déclarer sur votre avis d'imposition
6 972 €

Mise en location avec le dispositif Louer Abordable :

Prix fixé en m² selon la convention
612 € /mois

Montant perçu annuel : 7 344 €

Déclaration au régime réel
Abattement de 85%

A déclarer sur votre avis d'imposition
1 101 €

+ Déduction de tous les frais, tels que
les travaux, les honoraires, les primes
d'assurance loyer impayé...

Pour le propriétaire solidaire :

Abattement fiscal : **85 % via gestion AIVS® Soligone**

Diminution de loyer annuel pour en bénéficier : 2616 €

Revenus locatifs non soumis à l'impôt : 5871 €



www.soligone.fr



contact@soligone.fr



04.90.40.03.24



04.90.40.66.15